



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 29 mars 2018 à 18 h 30

KE.RS – 165.2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le jeudi 29 mars à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT LECUONA, M. GIANANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, M. BOURROUILH PAREGE, Mme CAUBET LECUONA, M. FRUCHART, Mme VARELA, Mme CEZA, Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, M. DESTRUHAUT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. IRAZUSTA qui donne procuration à Mme CAMACHO SATHICQ, M. DURANDEAU qui donne procuration à M. TRANCHE, Mme VESGA SORONDO qui donne procuration à M. le Maire, Mme MOUNIOS ADURRIAGA qui donne procuration à Mme BUTORI, M. CAMBLONG qui donne procuration à M. ELIZALDE, M. TENA qui donne procuration Mme KEHRIG COTTENÇON, M. BERRA qui donne procuration à M. DESTRUHAUT, Mme ZUBIETA qui donne procuration à Mme IRASSART ESTOMBA, M. BALANZATEGUI qui donne procuration à M. POUYFAUCON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2018

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2018 par Madame CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

M. le Maire : En préambule à ce Conseil Municipal, je souhaite, tout d'abord, vous lire le texte suivant :

Vendredi 23 mars 2018, le terrorisme a frappé à nouveau notre pays, au cœur de la France des villes moyennes, dans la rue et dans un supermarché.

A Trèbes et à Carcassonne, un boucher, un ancien maçon, un viticulteur et un Lieutenant-Colonel de Gendarmerie ont payé de leur vie le fait de vivre dans une démocratie, un pays laïc et de liberté.

Toute la nation est rassemblée pour rendre hommage aux victimes et pour saluer le courage et l'héroïsme du Lieutenant-Colonel BELTRAME.

Par son acte par la mort qu'il a acceptée en évitant d'autres morts il a été plus fort que son agresseur.

La République lui a rendu les honneurs qui sont dus à un tel acte, je propose que la Ville d'Hendaye s'associe également à cet hommage.

Je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Le Conseil Municipal et le public observent une minute de silence.

Toujours en préambule, je souhaite également évoquer un travail remarquable qui a été fait par des Collégiens du Collège d'Irandatz.

Une opération qui s'appelle 600 prospectus et qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine Hendayaise du Handicap.

Pour vous en parler, je passe la parole à deux de ces élèves Kenzo TOMASSINI et Antonio CUGNO et je les invite à prendre ma place.

600 prospectus...

C'est un long et grand projet : sensibiliser tous les élèves du Collège Irandatz au handicap.

L'idée était que chacun produise son propre prospectus sur une présentation commune, dans un but utilitaire (donc de faire de l'art appliqué) tout en laissant une part de créativité (arts plastiques) basée sur la connaissance.

Mais comment proposer des créations variées si nous nous contentions de ce que nous connaissions du handicap, de ce que tout le monde croit savoir, c'est-à-dire si peu de choses en vérité ?

Le risque était alors de proposer des prospectus aux idées répétitives, peut-être fausses et sûrement trop loin de la réalité, de « leur » réalité.

Nous nous sommes retrouvés en « situation de handicap » !

Il fallait chercher à savoir, à comprendre, il fallait se rapprocher...

Alors nous avons contacté des personnes qui vivent le handicap tous les jours et qui, eux seuls, pouvaient nous raconter ces petits détails du quotidien sur lesquels nous voulions travailler afin d'enrichir nos prospectus et pouvoir vous les faire partager.

Les problèmes sont nombreux, inimaginables, surprenants, révoltants, touchants...

Nous avons vu, lu, écouté, parlé, questionné...

Nous nous sommes confiés aussi, beaucoup...

Cela a pris beaucoup de temps, un temps gagné à nous enrichir de nos différences.

Alors nous avons pu créer, avec pour moyen d'expression nos nouvelles connaissances, notre sensibilité, nos émotions, notre rage, nos pinceaux, nos couleurs...

Nous vous laissons ouvrir le prospectus.

Nous voulons vous montrer la face cachée du handicap.

*Les élèves d'Irandatz
Mme CELLIER, Professeur d'Arts Plastiques*

Monsieur le Maire propose d'applaudir ces jeunes et demande à ce que Mme CELLIER soit remerciée.

A présent, je passe également la parole à Mesdames Itziar VARELA et Marie CEZA pour une petite intervention.

Récemment on nous a informées de plusieurs actes de violence commises sur des femmes sur Hendaye.

Nous, nous refusons toute sorte d'agression, de violence ou d'attitude sexiste sur notre Ville et nous nous engageons à travailler pour les éliminer, à améliorer la sécurité des femmes sur Hendaye.

On ne peut pas rester impassibles face à cette violence de genre.

« Tant que les violences feront partie de l'histoire des femmes, le silence ne fera plus partie de la nôtre ».

Libérons la parole.

M. le Maire : merci mesdames.

II – DÉLIBÉRATIONS

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO

024.2018 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

026.2018	Port de Plaisance – Remplacement des pannes Jet K – Mission de coordination SPS – Marché passé avec la Société DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 855,00 € HT
027.2018	Boulevard de la Mer – Fourniture d'éléments de mobilier urbain – Lot 1 : Mobilier urbain – Supports vélos – Marché passé avec la Société Univers & Cité	10 000,00 € HT
028.2018	Boulevard de la Mer – Fourniture d'éléments de mobilier urbain – Lot 2 : Mobilier urbain – Demi-sphères – Potelets – Marché passé avec la Société France Inox Industrie	36 958,00 € HT

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT (Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Port de Plaisance Remplacement des pannes J et K Mission de coordination SPS	Lot unique	DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 855,00	12/03/2018
Boulevard de la Mer Fourniture d'éléments de mobilier urbain	Lot 1 : Supports vélos	UNIVERS & CITÉ	10 000,00	19/03/2018
Boulevard de la Mer Fourniture d'éléments de mobilier urbain	Lot 2 : Demi-sphères-potelets	FRANCE INOX INDUSTRIE	36 958,00 €	19/03/2018

Le Conseil Municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

025.2018 – EXERCICE 2017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (PORT DE PLAISANCE, PORT DE PÊCHE, PARCS DE STATIONNEMENT, RÉGIE DES FÊTES ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les compte de gestion du budget principal, des budgets annexes du port de pêche, du port de plaisance, des parcs de stationnement et de la régie des fêtes et animations, dressés, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

026.2018 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire : nous rentrons dans le vif du sujet avec la présentation des comptes administratifs et pour cela je passe la parole à notre Directeur Financier M. Philippe PECASTAINGS.

M. PECASTAINGS présente les différents comptes administratifs 2017 en projetant divers graphiques et tableaux joints au présent compte rendu et en reprenant les différents commentaires de la note de présentation adressée aux élus.

M. le Maire : que vous inspirent ces comptes administratifs ? Vous avez la parole.

M. DESTRUHAUT : bonjour à tous.

Tout d'abord nous rappellerons, que pour la première fois, vous nous avez fait voter le 31 Janvier dernier un budget primitif 2018 basé sur des prévisions du compte administratif 2017 et non pas sur une clôture réelle telle que vous nous la présentez aujourd'hui.

Ce compte administratif 2017 appelle de notre part quelques remarques :

en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 22/12/2017 (délibération 144.2017), vous nous avez indiqué que le compte administratif projeté à fin 2017 présenterait un total de dépenses de fonctionnement de 19 433 000 €. Un mois plus tard, le 31/01/2018, lors du vote du budget primitif 2018 (délibération 002-2018) ce montant est passé à 19 879 000 € soit une augmentation de 446 000 € représentée essentiellement par des charges à caractère général. Aujourd'hui, le compte administratif 2017 définitif annonce un réalisé de 19 606 548 € soit une baisse de 272 452 €. Tout cela nous paraît un peu aléatoire mais nous en prenons acte.

Vous indiquez sur votre note destinée aux élus, qui est également le compte rendu de la Commission Finances qui s'est tenue le 21 mars dernier que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 606 548 € contre 21 042 857 € en 2016 soit une diminution de 6,83 % présentée, en quelque sorte, comme une économie de 1 436 309 €.

Vous mentionnez également que cette diminution est la résultante du transfert de compétence "déchets" à la Communauté d'Agglomération fin 2016 et, je cite "des efforts de maîtrise budgétaire réalisés par les services".

Or, ne nous y trompons pas, cette analyse nous semble un peu rapide. En effet, vous indiquez en pages 2 et 3 de la note que 3 postes de dépenses de fonctionnement ont disparu du fait du transfert de la compétence déchets à la Communauté d'Agglomération Pays Basque soit :

- . - 1 093 458 € : traitement des déchets,
- . - 564 540 € : transfert personnel à la CASPB,
- . - 303 714 € : traitement des lixiviats du centre d'enfouissement de Bittola,

représentant, le montant qu'a cité M. PECASTAINGS une moins-value de 1 961 802 €.

Ainsi, pour une comparaison équitable ou équivalente des deux exercices, il convient donc de neutraliser ce changement de situation acté en 2016 en soustrayant ce montant aux dépenses 2016 qui s'établiraient alors à 21 042 857 €, montant cité par M. PECASTAINGS, - 1 961 802 € cela nous donnerait 19 081 145 €. Les dépenses réelles de 2017 ayant été de 19 606 548 €, il en résulte une augmentation des dépenses de fonctionnement de 525 403 € et non pas d'une baisse de 1 436 309 € comme vous l'indiquez.

Vos efforts de maîtrise budgétaire nous semblent donc peu efficaces, mais peut-être pouvez-vous nous expliquer où ils se situent exactement ?

De la même façon, il nous semble que vous avez une fâcheuse tendance à confondre diminution et augmentation. En page 2 de votre note, vous présentez au paragraphe b) un intitulé "les articles dont le montant est en diminution". Nous pensions trouver là une liste de poste d'économie mais au final les seuls postes en diminution sont ceux qui correspondent au transfert de compétences déchets pour 1 093 459€, au poste gas-oil qui correspond au transfert de véhicules à l'Agglomération Pays Basques, au poste achat de pièces détachées de ces mêmes véhicules ainsi que de l'entretien des matériels roulants.

Vous en conviendrez, Monsieur le Maire, tout cela est un peu confus, voire un peu trop facile car le transfert de compétence à l'Agglomération Pays Basque avait été acté par un vote ici même en 2016.

Au milieu de ces économies évidentes suit par contre une énumération de postes qui eux au contraire sont en augmentation comme 18 000 € en plus pour le centre d'enfouissement Agoretta ou bien le coût de la cantine scolaire + 108 505 € pour laquelle vous précisez que des factures de novembre et décembre 2016 n'avaient pas été inscrites sur l'exercice précédent. Il en est de même pour des factures d'électricité non enregistrées pour un montant de 74 417 €.

Aussi, pour une plus grande clarté et afin d'éviter que cela ne se reproduise sur l'exercice 2018 pourriez-vous nous confirmer que toutes les factures de 2017 ont bien été enregistrées sur l'exercice 2017 ? Car vous le savez bien tout décalage d'écritures entraîne une interprétation différente des résultats.

Donc, pour rappel, deux questions :

Rappel des questions :

1. Pouvez-vous nous expliquer où se situent exactement vos efforts de maîtrise budgétaire ?
2. Pouvez-vous nous confirmer que toutes les factures de 2017 ont bien été rattachées à l'exercice 2017 ?

Ensuite je continuerai sur la partie recettes.

M. le Maire : Je crois que MONTESQUIEU disait que « certains orateurs vous donnent en longueur ce qu'ils ne peuvent pas vous donner en profondeur ».

Je résume. Sur la première question, vous avez raison, les comptes ne sont pas isopérimètres parce que nous avons intégré notre fusion, notre intégration à l'Agglomération Pays Basque.

Mais, en deux chiffres, les recettes sont en baisse de 1,2 millions d'euros et la maîtrise des frais généraux induit une réduction de 1,4 millions d'euros.

Donc, vous le prenez comme vous le voulez avec ou sans les compensations le résultat c'est celui-là.

Effectivement, nous avons eu moins de recettes des services de l'État mais nous avons eu aussi moins de dépenses en intégrant tout ce que vous venez de soulever.

Ensuite, pour les factures gas-oil électricité etc., nous le savons, en comptabilité il y a toujours des charges et des produits rattachés. Moi, ce qui m'intéresse, et nous y veillerons si ce n'est pas le cas, c'est la permanence des méthodes. C'est-à-dire que si nous n'avons compté que 10 mois de l'exercice 2017 mais que nous avons pris en compte sur l'année les 2 mois de l'exercice 2016 nous avons toujours 12 mois de charges.

Donc, je suppose qu'il en est ainsi et qu'il en sera de même l'année prochaine.

M. DESTRUHAUT : d'accord, je vous remercie pour les réponses. C'est vrai que tout rattaché à l'exercice 2017 cela aurait été plus simple pour la clarté mais j'entends ce que vous dites.

M. le Maire : c'est en fonction des dates de réception des factures.

M. DESTRUHAUT : ensuite, en ce qui concerne les recettes, votre prévision s'élevait à 22 347 000 € le 22/12/2017 lors de l'élaboration du Débat d'Orientations Budgétaires puis est passée à 21 941 000 € le 31 janvier 2018 lors du vote du budget primitif soit une baisse de 406 000 €. Au compte administratif 2017, que vous nous présentez aujourd'hui, nous les retrouvons à hauteur de 22 694 916 € soit 753 916 € de recettes en plus.

D'autre part, vous indiquez dans votre note (page 4 § B) que les recettes réelles s'élèvent à 22 694 916 € contre 23 810 744 € en 2016 soit une diminution de 1 115 828 €, comme le disait M. PECASTAINGS cela équivaut à 4,69 %.

Mais, nous souhaitons nuancer cette constatation. En effet, vous indiquez en page 5 de cette même note (§ 73 - Impôts et taxes), que le transfert de la compétence "collecte et traitement des déchets" implique non seulement le transfert des charges comme nous avons pu le voir auparavant, mais également celui des recettes rattachées à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

M. le Maire : c'est exactement ce que je viens de vous dire.

M. DESTRUHAUT : exactement, nous sommes d'accord, qui ont représenté en 2016 la somme de 2 157 896 €.

Ainsi, Monsieur le Maire, pour une comparaison équitable des deux exercices, même sur la partie recettes entre 2016 et 2017, il convient afin de neutraliser ce transfert de soustraire cette somme aux recettes de 2016 qui s'élèveraient alors à 21 652 848 €. Le compte administratif 2017 présenterait alors des recettes pour 22 694 916 € soit une augmentation de 1 042 068 € (soit + 4,59 %) et non pas une baisse. Vous ne devriez pas de ce côté-là vous lamenter, l'année 2017 est un bon cru côté recettes.

M. le Maire : non c'est faux.

M. DESTRUHAUT : et oui, si nous comparons les mêmes choses 2016 et 2017 c'est la même chose.

M. le Maire : non, encore une fois, reprenez les chiffres globaux des recettes, elles sont en baisse de 1,2 millions d'euros et les frais généraux sont en baisse de 1,4 millions d'euros.

M. DESTRUHAUT : on peut reprendre l'exercice, si vous le souhaitez, pas ici mais vous verrez que si nous comparons 2016 à l'équivalence par rapport à 2017 en enlevant le transfert de compétence de l'Agglomération Pays Basque vous verrez que nous arrivons à ce résultat.

M. le Maire : je vous dis que non, reprenez les chiffres vous les avez en ligne, M. PECASTAINGS vient de les afficher en dépenses et en recettes. Si vous voulez que nous intégrions, ce que vous signalez par rapport à l'Agglomération Pays Basque, créée au 1^{er} janvier 2017, cela veut dire que l'an prochain, encore, vous nous demanderez le même exercice par rapport à 2017-2018. Nous avons changé de cap et nous vous disons simplement que tout confondu dépenses et recettes nous avons gagné 300 000 €, qui ont abondé notre épargne brute et notre capacité de financement.

M. DESTRUHAUT : je vous rassure l'année prochaine je ne vous ferai pas la même démonstration puisque 2017, le transfert a été fait, 2018 c'est la continuité. Là nous étions dans une période de transition entre 2016 et 2017, c'est pour cela qu'il faut comparer, si nous voulons comparer les deux budgets 2016 et 2017, c'était l'exercice, c'est ce que nous avons à dire.

Ensuite, là c'est un sujet sensible, nous revenons sur un sujet effectivement sensible et j'espère qu'il ne vous fâche pas aujourd'hui, je veux parler de la remontée du produit "pérenne" du budget annexe du Port de Plaisance vers le budget général de la Commune.

Nous constatons que la remontée qui était prévue pour 710 000 €, confirmée le 24/01/2018 en Commission Finances et ici même lors du Conseil Municipal du 31/01/2018, n'est plus que de 420 000 € sur le compte administratif.

Lors du Conseil Municipal du 29/11/2017, par les délibérations 119-2017 pour le budget général et 120-2017 pour le Port de Plaisance, vous nous avez fait voter des compléments de recettes qui portaient le reversement prévu au budget principal à 710 000 €.

Cette prévision de remontée a été confirmée à deux reprises sur le compte rendu de la Commission Finances du 15/11/2017 qui servait à préparer le Conseil Municipal du 29/11/2017.

- S'exprimant au sujet du budget principal dont la provision de remontée du budget annexe était actée pour 450 000 €, on nous indiquait, je cite : « aux 350 000 € initialement prévus au budget primitif, viendront se rajouter à la fin de l'exercice 360 000 € en provenance du budget annexe Port de Plaisance » soit un total de 710 000 €.

- S'exprimant au sujet du budget du Port de Plaisance, il était précisé, je cite : "ce complément et la non réalisation d'équipements sur le Port, permettent ainsi l'augmentation du flux financier entre le budget annexe et le budget principal pour l'établir à 710 000 €".

Suite au Conseil Municipal du 31/01/2018 au cours duquel des questions étaient restées sans réponse, vos services ont émis une note explicative complémentaire à destination des Élus. En page 2, 1er §, vous confirmez à nouveau cette remontée de 710 000 € en ces termes, je cite : "le résultat exceptionnel anticipé (14/12) était estimé à 869 000 € car le reversement des affermage antérieurs au budget principal s'est élevé à 710 000 € au lieu des 350 000 € prévus initialement. Le reste des recettes exceptionnelles ayant contribué à ce résultat, sera détaillé lors de la présentation du compte administratif".

En résumé, comment après autant d'affirmations, de débats et de vote pour une remontée fixée à 710 000 € nous nous retrouvons au final avec une remontée inscrite au compte administratif 2017 de 420 000 €. A quoi sert donc le vote des élus ?

Et en conclusion, oui une fois encore, nous persistons à dire qu'avec un résultat cumulé de plus de 700 000 €, il est tout à fait possible de se permettre de remonter du budget annexe du Port de Plaisance davantage au Budget Principal. Nous considérons qu'il y a beaucoup de choses à faire.

Voilà ce que j'ai à dire sur la partie Port de Plaisance et nous terminerons après par les investissements.

Je ne sais pas si vous voulez répondre ?

M. le Maire : oui bien sûr. Je m'inscris un petit peu en faux sur ce que vous dites. Vous avez raison de me citer mais pour vous prouver le caractère exceptionnel de ces recettes que vous contestez il se trouve que Madame le Percepteur vient de nous publier une note du 23/02/2018 dans laquelle elle est encore plus restrictive que je l'étais dans l'appréciation du caractère exceptionnel de ces reversements.

Je m'explique, elle nous dit donc je cite :

« reversement du budget annexe du Port de Plaisance au budget principal de la Ville d'Hendaye. La Ville ayant, en son temps, supporté les investissements qui avaient été rendus nécessaires pour la construction du Port de Plaisance, il vous apparaît légitime dans la mesure où sa situation financière s'est assainie qu'il soit procédé au remboursement des fonds avancés. Aussi, par certificat administratif du 15 janvier écoulé, vous indiquez que l'exécution budgétaire 2017 du budget annexe du Port de Plaisance a permis de dégager une somme de 710 000 € ».

Jusqu'à-là nous sommes d'accord avec Madame le Percepteur.

Puis, *« Qu'il convient de reverser au budget principal de la Commune.*

Cette décision est la traduction de ce qui avait été inscrit au budget prévisionnel dudit budget annexe.

Premièrement, sur le principe du reversement, la possibilité du reversement a été expressément prévue dans le 3^{ème} des articles R 2221-48 et 90 du CGICT. Les résultats cumulés au B de l'article R 2311-11, le résultat de la section d'exploitation est affecté lorsqu'il s'agit d'un excédent en priorité pour le montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif au financement des mesures d'investissement, deuxièmement pour le surplus à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparus à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant du plus-value de cessions d'éléments d'actif visés au point 1-3. Pour le solde au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement en report, à nouveau, au reversement à la Collectivité Locale de rattachement.

Il résulte de ce texte que le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation peut être employée au reversement au budget primitif au budget principal de la Ville. Toutefois, conformément à l'instruction M4 le reversement est rendu possible sous réserve que soit remplies 3 conditions cumulatives :

- 1. l'excédent dégagé au sein du budget doit être exceptionnel, et ne saurait résulter de la fixation à dessein d'un prix trop élevé destiné à faire financer par les usagers des dépenses du budget général de la Collectivité de rattachement,*
- 2. le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,*
- 3. le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme ».*

Cette note, je vous la communiquerai bien sûr tout à l'heure.

M. DESTRUHAUT : M. le Maire ce qui est dommage, c'est que nous n'ayons pas eu la note avant, car cette note explicative vous est arrivée fin février je crois ou début mars ?

M. le Maire : oui, voilà mais nous avons une Commission des Finances et vous étiez aux abonnés absents.

M. DESTRUHAUT : nous étions excusés M. le Maire et dans le compte rendu nous n'avons pas vu cette note, je suis désolé de vous le dire, cette note n'y était pas.

M. le Maire : donc, vous voulez que je réponde à la question ? Que je vous donne le chiffre ? C'est bien votre question ?

Donc, si nous prenons le Budget du Port de Plaisance, nous prenons les dépenses de l'exercice avant les reversements des 420 000 € et nous arrivons à un montant de dépenses de 894 291 €.

Les recettes de l'exercice d'exploitation atteignent 1 473 833 € et donc nous avons un excédent de gestion de l'exercice de + 579 542 €.

Alors, direz-vous pourquoi ne pas avoir remonté ces 579 542 € ? Parce qu'en fait il fallait financer les investissements et que dans la section d'investissement nous avons un déficit de 157 874 €. Donc, à 1 000 € près vous retrouvez la différence entre les 579 000 € les 157 000 € vous avez les 421 668 € que nous avons arrondis à 420 000 €.

Pour vous dire que dorénavant ces reversements sont non seulement exceptionnels mais que l'exercice est encore plus contraint. Cela étant nous avons prévu de revoir Madame PEREZ, notre percepteur, pour savoir si nous pouvons interpréter différemment ce texte. Nous avons quelques idées, je ne suis pas certain de la convaincre mais nous essaierons.

De toutes les façons, vous avez bien noté dans sa réponse il s'agit bien de résultats exceptionnels.

M. DESTRUHAUT : je vous remercie pour ces explications. C'est dommage de ne pas avoir eu cette note, il aurait été intéressant, il n'y aurait peut-être pas eu cette intervention.

En ce qui concerne les investissements, nous constatons le faible taux de réalisation des investissements par rapport aux prévisions du budget 2017 il est de l'ordre de 58 % (pour mémoire, 5 129 642 € réalisés contre 8 836 366 € budgétisés pour 2017). Pour rappel ce taux était de 72 % en 2016.

Pour nous, c'est dommage car nous considérons que tout doit être mis en place pour que les investissements planifiés se fassent dans les délais définis et accordés : le retard accumulé n'est jamais très bon.

Un point, cependant a attiré notre attention sur l'annexe A10.1, je vous laisse regarder le document, c'est l'état des entrées d'immobilisation du compte administratif 2017, c'est un point particulier.

Donc, la question c'est pouvez-vous nous préciser à quoi correspond l'immobilisation de 146 453,19 € réalisée le 26/04/2017 intitulée "subvention résidence Hegoaldea" dont la durée d'amortissement est fixée à 20 ans ?

Nous ne comprenons pas très bien à quoi cela correspond, c'est juste une demande d'éclaircissement.

M. le Maire : nous vous donnerons la réponse, notre comptable regarde.

M. DESTRUHAUT : voilà, à l'occasion vous nous donnerez l'explication si vous ne l'avez pas aujourd'hui.

M. le Maire : sur les investissements, vous avez terminé ou pas ?

M. DESTRUHAUT : oui, tout à fait.

M. le Maire : sur les investissements, je voulais simplement vous dire que ce que nous allons faire pour corriger un petit peu ces écarts que vous avez pointés l'insuffisance de réalisation par rapport aux prévisions. Jusqu'à présent, la Ville d'Hendaye n'a jamais procédé par autorisation de programme et crédits de paiements nous allons donc mettre en place, dès l'année prochaine, des autorisations de programme.

C'est-à-dire que nous avons des programmes comme le boulevard de la mer ou comme Denentzat par exemple qui s'étalent sur 2-3 ans et effectivement nos services mettent tout sur une année et ont du mal à se cadrer au 31 décembre.

Sur une autorisation de programme, nous aurons effectivement un réalisé qui « collera » beaucoup mieux aux autorisations.

Sur Hegoaldea, ce sont nos participations. Vous savez que chaque fois que nous réalisons des logements HLM, nous participons à hauteur de 3 % de la valeur de ces HLM, je crois que le Conseil Départemental double la mise il doit être à 6 ou 7 %.

Là, ce sont deux opérations qui concernaient effectivement sur Hegoaldea le bailleur social Office 64 de l'Habitat, un premier acompte de 90 081 € et puis Domofrance Habitelem également un premier acompte pour, ce même programme Hegoaldea, de 56 372 €.

Vous l'avez sur la page 7 de la note en 13 pages qui vous a été transmise.

M. DESTRUHAUT : par rapport à ce que nous avons dit, nous voterons contre le budget principal, contre le budget du Port de Plaisance, contre le budget du Port de Pêche (nous y reviendrons tout à l'heure car il y a un aparté sur le budget supplémentaire, nous donnerons l'explication), pour le budget des Parcs de Stationnement, pour le budget de la Régie des Fêtes.

M. le Maire : donc, pour les votes je vais vous abandonner car je n'ai pas le droit de voter les comptes pour lesquels j'ai procédé à l'établissement. Je passe la parole à ma Première Adjointe et en mon absence vous allez voter sur ces cinq budgets.

M. le Maire quitte la séance et demande à Madame KEHRIG COTTENÇON de présider le vote des comptes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	4 383 108.23	013	Atténuations de charges	286 958.16
012	Charges de personnel	10 599 796.00	70	Produits des services	1 162 141.20
014	Atténuations de produits	416 136.67	73	Impôts et taxes	17 045 241.92
65	Autres charges de gestion courantes	3 811 588.48	74	Dotations et participations	3 066 345.53
66	Charges financières	321 045.42	75	Autres produits gestion courante	502 009.38
67	Charges exceptionnelles	22 872.73	76	Produits financiers	137.70
68	Dotations aux provisions	52 000	77	Produits exceptionnels	632 082.56
			78	Reprise sur provisions	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	1 562 003.55
TOTAL		19 606 547.54	TOTAL		24 256 920.00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 345 690.12	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		1 345 690.12	TOTAL		0
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		20 952 237.66	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		24 256 920.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles	217 883.14	10	Dotations fonds et réserves	914 342.23
204	Subventions d'équipement	197 127.16	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 325 043.37
21	Immobilisations corporelles	583 856.90	13	Subventions d'investissement	1 334 277.18
23	Immobilisations en cours	4 130 774.82	16	Emprunts et dettes assimilés	2 500 000.00
26	Participations et créances rattachées part.	10 000.00			
16	Emprunts et dettes assimilés	2 487 555.97			
TOTAL		7 627 197.99	TOTAL		6 073 662.78
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	1 345 690.12
001	Déficit d'investissement reporté	825 043.37	001	Excédent d'investissement reporté	
TOTAL		825 043.37	TOTAL		1 345 690.12
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		8 452 241.36	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		7 419 352.90
20	Immobilisations incorporelles	48 140.00	13	Subventions d'investissement	359 652.00
204	Subventions d'équipement versées	145 464.00	16	Emprunts	1 882 559.00
21	Immobilisations corporelles	342 050.00			
23	Immobilisations en cours	1 706 557.00			
TOTAL REPORTS		2 242 211.00	TOTAL REPORTS		2 242 211.00
TOTAL GÉNÉRAL		31 646 690.02	TOTAL GÉNÉRAL		33 918 483.90

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 – Budget Principal.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

027.2018 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PORT DE PLAISANCE

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	88 230.79	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	103 555.25
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières	42 743.77	75	Autres produits gestion courante	1 180 284.60
67	Charges exceptionnelles	420 000.00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		550 974.56	TOTAL		1 283 839.85
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent d'exploitation reporté	204 842.37
042	Opérations d'ordre entre sections	763 316.97	042	Opérations d'ordre entre sections	189 993.70
TOTAL		763 316.97	TOTAL		394 836.07
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		1 314 291.53	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 678 675.92

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles	10 221.00	10	Dotations fonds et réserves	85 565.99
21	Immobilisations corporelles	423 166.40	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	57 355.52	16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés	326 019.88	001	Excédent d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		816 762.80	TOTAL		85 565.99
040	Opérations d'ordre entre sections	189 993.70	040	Opérations d'ordre entre sections	763 316.97
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section d'exploitation	
			001	Excédent d'investissement reporté	504 012.54
TOTAL		189 993.70	TOTAL		1 267 329.51
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		1 006 756.50	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 352 895.50
TOTAL GÉNÉRAL		2 321 048.03	TOTAL GÉNÉRAL		3 031 571.42

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 – Budget Port de Plaisance.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

028.2018 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PORT DE PÊCHE

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	RÉALISATIONS	CHAPITRE	RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	122 580.24	
012	Charges de personnel	52 210.00	
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courantes	6.50	
66	Charges financières	3 519.71	
67	Charges exceptionnelles		
022	Dépenses imprévues		
TOTAL		178 316.45	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre entre sections	216 727.25	
TOTAL		216 727.25	
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		395 043.70	
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services	397 573.88	
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits gestion courante	32 380.01	
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
TOTAL		429 953.89	
002	Excédent d'exploitation reporté		274 223.36
042	Opérations d'ordre entre sections		39 411.73
TOTAL		313 635.09	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		743 588.98	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	RÉALISATIONS	CHAPITRE	RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles	3 852.50	
21	Immobilisations corporelles	4 201.71	
23	Immobilisations en cours	84 842.82	
16	Emprunts et dettes assimilés	38 688.75	
020	Dépenses imprévues		
TOTAL		131 585.78	
040	Opérations d'ordre entre sections	39 411.73	
001	Déficit d'investissement reporté		
TOTAL		39 411.73	
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		170 997.51	
23	REPORTS		
TOTAL GÉNÉRAL		566 041.21	
10	Dotations fonds et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilés		
001	Excédent d'investissement reporté		
TOTAL		0.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	216 727.25	
021	Virement de la section d'exploitation		
001	Excédent d'investissement reporté		515 445.74
TOTAL		732 172.99	
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		732 172.99	
TOTAL GÉNÉRAL		1 475 761.97	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 – Budget Port de Pêche.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

029.2018 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	4 143.80	70	Produits des services	24 849.34
65	Autres charges gestion courante	82.50	74	Dotations et participations	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		4 226.30	TOTAL		24 849.34
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent d'exploitation reporté	150 385.20
042	Opérations d'ordre entre sections	321.70	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		321.70	TOTAL		150 385.20
TOTAL DÉPENSES EXPLOITATION		4 548.00	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		175 234.54

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
23	Immobilisations en cours	3 631.00	10	Fonds et réserves	
TOTAL		3 631.00	TOTAL		0.00
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	321.70
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL			001	Solde d'exécution positif	321.70
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		3 631.00	TOTAL		643.40
TOTAL GÉNÉRAL		8 179.00	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		643.40
			TOTAL GÉNÉRAL		175 877.94

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 – Budget Parcs de Stationnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**030.2018 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET FÊTES
ET ANIMATIONS**

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	292 311.44	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	61 958.00	70	Produits des services	57 256.70
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes	2 366.73	74	Dotations et participations	270 000.00
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	1 076.67
67	Charges exceptionnelles	500.00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		357 136.17	TOTAL		328 333.37
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent d'exploitation reporté	41 646.44
042	Opérations d'ordre entre sections	813.93	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		813.93	TOTAL		41 646.44
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		357 950.10	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		369 979.81

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	12 524.60
21	Immobilisations corporelles	3 196.80	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours		16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés		001	Excédent d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		3 196.80	TOTAL		12 524.60
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	813.93
001	Déficit d'investissement reporté	2 524.60	021	Virement de la section d'exploitation	
			001	Excédent d'investissement reporté	
TOTAL		2 524.60	TOTAL		813.93
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		5 721.40	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		13 338.53
23	REPORTS				
TOTAL GÉNÉRAL		363 671.50	TOTAL GÉNÉRAL		383 318.34

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 – Budget Fêtes et Animations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

M. le Maire regagne la salle du Conseil Municipal.

Mme KEHRIG COTTENÇON rend la parole à M. le Maire, les cinq budgets ont été votés.

M. le Maire : je voulais d'abord remercier tous les services financiers, techniques et administratifs qui ont contribué à l'élaboration de ces comptes et puis j'avais noté, une petite synthèse financière.

Finalement, l'année 2017 a été marquée par des efforts de la Collectivité. Vous avez parlé, tout à l'heure, M. DESTRUHAUT des efforts sur les charges, nous avons parlé des produits, nous pourrions parler de la dette.

La dette 2013 totale, budget général, budget Port de Plaisance, budget Port de Pêche qui était de 21 575 000 a été ramenée fin 2017 à 16 880 000 c'est-à-dire - 4 695 000, (soit - 21,8 %).

Nous notons également une augmentation de l'épargne bien sûr, une reprise des investissements, même si je le concède, de manière prudente mais tout à fait régulière puisque nous sommes remontés sur une base annuelle de plus de 5 millions d'euros. Au total sur les 4 années précédentes c'est un total de 16 200 000 euros qui ont été investis sur le seul budget général, je ne parle pas des budgets annexes.

Je note aussi que, contrairement à d'autres communes, nous avons maintenu toutes les subventions ou pratiquement toutes nos subventions à nos associations hendayaises, c'est aussi un effort que nous souhaitons faire et nous voulions marquer le coup.

Les maîtrises des dépenses de fonctionnement, quoique l'on n'en dise, sont réelles et je rappelle quand même, mais notre Directeur Financier l'a dit tout à l'heure, que les dotations de l'État au moment où nous avons besoin de beaucoup de crédits, de financements, l'État s'est retiré de 2 200 000 € d'aides depuis 2014.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement seront mis en place, je l'espère, dès 2018-2019.

Nous allons procéder à une dématérialisation des procédures financières et notamment par la signature électronique.

Nous allons activer également un petit peu plus peut-être que cela n'était fait par le passé la recherche de financements externes.

Je rappellerais, mais vous le verrez, tout à l'heure, sur les votes, augmentation de la fiscalité zéro. L'an dernier, la fiscalité (les taux avaient baissé) cette année pas d'augmentation.

Je rappelle aussi cette relation que nous souhaitons poursuivre gagnant-gagnant à la fois avec l'Agglomération Pays Basque et le reste des institutions que peuvent être le Département ou la Région, pour tout ce qui concerne les projets hendayais et notamment concernant les projets contre les inondations, le volet de l'assainissement pour lequel ma Collègue Chantal KEHRIG COTTENÇON a interpellé le Président ETCHEGARAY au dernier Conseil Communautaire concernant la STEP d'Armatonde.

Je l'ai revu encore la semaine dernière, nous ne sommes pas dans la phase des réalisations mais nous en sommes toujours en phase d'étude mais comme ce projet avait disparu de nos écrans de l'Agglomération Pays Basque, ils sont revenus sur les écrans de l'Agglomération Pays Basque.

Nous nous attelons également à tout ce qui est développement économique et aux transports.

M. DESTRUHAUT : là vous êtes dans le rôle marketing, vous nous vendez le compte administratif, sur la dette M. le Maire nous avons toujours été dans la strate, vous le savez bien.

M. le Maire : M. DESTRUHAUT vous n'avez pas la parole. Il y a une chose que vous n'avez pas encore comprise, pour les nouveaux utilisateurs de ces micros, s'il y en avait autour de la table, vous avez un voyant jaune quand vous appuyez vous demandez la parole et la parole peut vous être accordée sauf si vous êtes 2 ou 3 à appuyer en même temps. En l'occurrence cette question-là ayant été tranchée je considère que vous n'avez pas le droit de reprendre la parole.

Mme IRASSART ESTOMBA : par rapport à ce que vous avez dit le voyant orange et tout cela, franchement je ne vois pas de quoi vous voulez parler ?

M. le Maire : vous avez un voyant, quand vous appuyez vous demandez la parole. La parole est distribuée dans la salle, on ne la prend pas comme cela, mais pas que sur Hendaye, il en est ainsi au Conseil Départemental, à l'Agglomération et ailleurs. Vous n'avez pas la même couleur, excusez-moi je suis daltonien.

Mme IRASSART ESTOMBA : je croyais qu'il y avait des nouveaux micros. Mais nous savons bien que c'est vous qui nous donnez la parole.

031.2018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Après présentation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal, il est décidé de statuer sur l'affectation des résultats comme ci-après :

M. le Maire : je rappelle les chiffres :

Pour l'affectation du résultat :

en Investissement un total négatif cumulé	- 1 032 888,46 €
Excédent de fonctionnement	3 460 336,67 €
Affectation obligatoire	1 032 888,46 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	2 427 448,21 €
Total affecté	1 032 888,46 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**032.2018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
PORT DE PLAISANCE**

Après présentation du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe du Port de Plaisance, il est décidé de statuer sur l'affectation des résultats comme ci-après :

Excédent de fonctionnement	364 384,39 €
Investissement un excédent	346 139,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	364 384,39 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**033.2018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
PORT DE PÊCHE**

Après présentation du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe du Port de Pêche, il est décidé de statuer sur l'affectation des résultats comme ci-après :

Excédent de fonctionnement	348 545,28 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	348 545,28 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**034.2018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
DES PARCS DE STATIONNEMENT**

Après présentation du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe des Parcs de Stationnement, il est décidé de statuer sur l'affectation des résultats comme ci-après :

Excédent de fonctionnement	170 686,54 €
Affectation obligatoire	2 987,60 €
Affectation complémentaire en réserves	70 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	97 698,94 €
Total affecté	72 987,60 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**035.2018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE
RÉGIE DES FÊTES**

Après présentation du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Régie des Fêtes et Animations, il est décidé de statuer sur l'affectation des résultats comme ci-après :

Excédent de fonctionnement	12 029,71 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	12 029,71 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

036.2018 – ANNÉE 2018 – FIXATION DES TAUX DES IMPÔT LOCAUX

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 9 914 122 € et que ce montant peut être atteint sans augmentation de taux, après en avoir délibéré, il est décidé de fixer les taux d'imposition suivants :

TAXES	TAUX de l'année 2017	TAUX votés en 2018	BASES 2018	PRODUITS 2018
TAXE HABITATION	14.41	14.41	36 419 000	5 247 978
MAJORATION de 40 % DU PRODUIT DE TH SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES				806 902
FONCIER BÂTI	13.41	13.41	28 635 000	3 839 954
FONCIER NON BÂTI	32.20	32.20	59 900	19 288
TOTAL				9 914 122

M. le Maire : il n'y a pas de surprise. Le taux de la taxe d'habitation reste à 14,41. Le taux sur le foncier bâti reste à 13,41. Enfin, sur le taux du foncier non bâti un taux très élevé mais pour des bases très faibles 32,20.

M. DESTRUHAUT : nous sommes contents, c'est bien, il n'y a pas d'augmentation d'impôts. Depuis 2014, nous le demandions la dynamique avait été cassée.

L'augmentation a été de 1 % je crois en 2015 et en 2016. L'année dernière, effectivement vous aviez annoncé qu'il n'y aurait pas de hausse cette année, c'est bien, vous respectez c'est super.

Nous avons toujours considéré qu'il y avait d'autres leviers en fait, il y en a eu dernièrement puisque la majoration de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ça équivaut pratiquement à 10 points de hausse d'impôts. 1 % c'était pratiquement 90 000 €, nous considérons que nous aurions pu prendre ces 90 000 € ailleurs, par exemple le budget annexe du Port de Plaisance ou d'autres leviers qui existaient.

C'est très bien, nous voterons pour.

M. le Maire : je rappelle que dans un exercice précédent, passé, vous aviez ponctionné un peu plus que nous à fin 2016 si cela peut vous rassurer, je l'ai vérifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

037.2018 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

M. le Maire : nous avons une projection plus courte, je passe la parole à M. le Directeur Financier.

M. PECASTAINGS présente les différents budgets supplémentaires 2018 en projetant divers graphiques et tableaux joints au présent compte rendu et en reprenant les différents commentaires de la note de présentation adressée aux élus.

M. le Maire : avez-vous des questions sur ces budgets supplémentaires ?

Mme VARELA : je suis un peu surprise car sur le chapitre 23 immobilisations en cours, il est indiqué 50 000 € prévus pour l'installation d'un système de vidéo protection.

Alors, j'ai été un peu étonnée parce que d'un côté, je savais qu'il y avait un groupe de travail pour lequel nous avons été sollicités, et de l'autre côté nous avons une commission sociale pour préparer le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) nous en avons parlé mais nous n'avons rien décidé, du coup de voir cette somme-là, pour moi c'est un peu surprenant.

En dehors de cela, je voulais dire aussi que je suis contre, je pense que c'est un outil qui ne sert qu'à la Police. A mon avis, il faudrait faire vraiment un travail de prévention, je pense que quand les gens sont contents, quand ils ont le ventre plein, il n'y a pas de cambriolage ni quoi que ce soit. Alors ce sont peut-être les politiques sociales et d'autres choses sont à faire plutôt que cela.

M. le Maire : le débat va venir en Conseil Municipal et au préalable dans les Commissions puisqu'il est prévu un Comité d'Éthique qui va être mis en place. Il va également être mis en place un groupe de travail pour une vidéo-protection et non un vidéo-surveillance.

Nous allons nous inspirer de villes voisines qui ont réalisé cette opération, avec des films détruits au bout de 20-25 jours, c'est la Commission qui le décidera. Avec un Comité Éthique qui recevra par exemple la demande d'un Procureur, d'un Officier de Police Judiciaire et nous autoriserons ou pas la visualisation.

Dans l'esprit qui est le nôtre, il n'est pas question d'avoir 3 ou 4 personnes derrière une caméra en permanence, c'est uniquement par exception lorsqu'il y aura eu de la délinquance sur la Ville.

Nous n'allons pas ouvrir le débat aujourd'hui, car ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme VARELA était émue parce qu'elle avait lu dans une certaine presse que nous allions évoquer ce soir la thématique de la vidéo-protection, ce n'est pas vrai.

Là, où vous avez raison c'est que nous avons mis 50 000 € dans le budget principal pour lancer les études et voir si nous pouvons commencer à équiper une partie des quartiers. Mais évidemment, au préalable, avant cela il faudra que le Comité Éthique soit en place. Nous devons travailler en prévention puisque nous relançons le CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec Monsieur le Préfet, avec Monsieur le Procureur, avec les Commissaires, avec les Associations qui participent à tout ce qui est prévention. Tout cela doit se mettre en place. Aujourd'hui, nous ne parlons que de chiffres, donc effectivement derrière un chiffre il y a quelque chose mais comme nous l'avons vu tout à l'heure au niveau d'un budget supplémentaire cela peut s'annuler, cela peut se majorer, cela peut évoluer.

M. DESTRUHAUT : pouvons-nous faire des commentaires sur le budget supplémentaire ? Est-ce possible ? Merci.

Compte-tenu de tout ce qui a été dit précédemment et des variations importantes constatées aussi bien en dépenses qu'en recettes, entre le Compte Administratif 2017 projeté ayant servi de base à nos Débats d'Orientations Budgétaires et le réel présenté aujourd'hui, vous nous soumettez aujourd'hui un budget supplémentaire comportant, ce que vous appelez pudiquement, des "ajustements", chacun appréciera.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des postes.

Une remarque cependant concernant les investissements du budget principal : vous expliquez (page 3 de la note) que les recettes générées par l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 1 032 889 €, les restes à réaliser, les opérations d'ordre entre sections fonctionnement et investissements du compte administratif 2017, ont permis de diminuer de 1 910 000 € le montant d'emprunt d'équilibre. Cette présentation laisse entendre, pour nous, que la prévision d'emprunt d'équilibre va réellement diminuer de ce montant.

Or, il n'en est rien puisque vous précisez par ailleurs que ce même emprunt d'équilibre est ramené à 4 776 559 €. Le terme "ramené" nous paraît un peu fort quand on constate que vous aviez estimé ce besoin d'emprunt à 4 804 000 € au budget primitif soit une moins-value constatée aujourd'hui de 28 000 € et non pas 1 910 000 €. Appelons cela plutôt un jeu d'écriture.

Enfin, une fois n'est pas coutume, une dernière question concernant cette fois-ci le Port de Pêche : le budget primitif 2018, présenté le 31/01/2018, prévoyait un montant d'investissements de 183 450 €.

Vous nous soumettez au vote, aujourd'hui deux mois plus tard, des propositions nouvelles d'investissements pour un montant de 874 720 € cependant nous n'avons retrouvé aucun élément explicatif sur ce supplément d'investissements ni sur le compte-rendu de la Commission Finances du 21/03/2018 ni même sur la note du budget supplémentaire 2018. Pouvez-vous nous indiquer dans le détail de quoi il s'agit précisément au niveau de ces investissements sur le Port de Pêche?

M. le Maire : je ne sais pas si nous avons le chiffre sous la main, mais je demande à notre Directeur Financier de vous faire une note dès demain.

M. PECASTAINGS : ce sont des prévisions.

M. le Maire : concernant votre questionnement sur l'emprunt, vous avez sur le budget principal, au niveau des recettes d'investissement, bien sûr sur le budget de l'exercice 4 804 000 €. Nous avons dans la proposition nouvelle enlevé 1 910 000 € mais nous avons aussi pris en compte les restes à réaliser, qui eux, étaient positifs de 1 882 000 €.

M. DESTRUHAUT : les restes à réaliser sont de 2 242 000 €.

M. le Maire : il reste au total des emprunts 4 776 559 €. Il vous manquait la colonne des restes à réaliser je pense dans votre calcul. Vous l'avez sur la partie droite « recettes des investissements » et sur la ligne n° 2 des recettes des investissements.

M. DESTRUHAUT : 28 000 € ce n'est pas une moins-value de 1 910 000 €. La moins-value au total, la différence entre 4 804 000 € qui était prévu et la réalité de 4 776 000 € c'est 28 000 €.

M. le Maire : Quand M. PECASTAINGS vous dit que c'est une proposition nouvelle réduction de 1 910 000 euros c'est 1 910 000 euros, il n'en demeure pas moins que vous avez une deuxième colonne qui s'appelle restes à réaliser.

M. DESTRUHAUT : d'accord, c'est un jeu d'écritures, nous sommes d'accord.

M. le Maire : non, il ne s'agit pas d'un jeu d'écritures. Il faut tenir compte des restes à réaliser et des propositions nouvelles, c'est la précaution qu'a prise M. PECASTAINGS en début de présentation pour vous dire qu'essentiellement les budgets supplémentaires concernent des reports, l'intégration des propositions nouvelles et puis les restes à réaliser.

M. DESTRUHAUT : nous voterons contre le budget supplémentaire du budget principal, contre le Port de Plaisance et contre celui du Port de Pêche puisque nous trouvons anormal que le 31 janvier vous nous dites 183 450 € d'investissement et là nous passons pratiquement à 700 000 € de plus et nous n'avons pas le détail, donc ce n'est pas normal.

M. le Maire : écoutez, les budgets restent les budgets, c'est la mécanique des budgets. Vous voulez transformer les budgets en comptes administratifs. La seule chose qui est arrêtée ce sont les comptes administratifs. La liberté de gérer les comptes, en cours de mandat, c'est nous tous autour de la table qui l'avons.

M. ELIZALDE : juste, par rapport aux votes, nous allons voter le budget supplémentaire, à l'exception du chapitre 23, nous ne demandons pas à voter par chapitre, juste que cela soit noté, mesdames LEGARDINIER et VARELA font de même.

M. le Maire : si vous êtes d'accord, on notera sur le document officiel car il y a une synthèse que vous êtes pour, et sur le compte rendu nous indiquerons que vous vous êtes abstenus uniquement sur ce point.

Le budget supplémentaire 2018 du budget principal est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE	
			RÉALISATIONS	
011	Charges à caractère général	116 021	013	Atténuations de charges
012	Charges de personnel	30 000	70	Produits des services
014	Atténuations de produits	12 480	73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courantes	6 195	74	Dotations et participations
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers
022	Dépenses imprévues	70 000	77	Produits exceptionnels
			78	Reprise sur provisions
			002	Excédent de fonctionnement reporté
TOTAL		234 696	TOTAL	
			2 440 868	
023	Virement à la section d'investissement	2 206 172		
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections
TOTAL		2 206 172	TOTAL	
			0	
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		2 440 868	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	
			2 440 868	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles	5 800	10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 032 889
21	Immobilisations corporelles	180 390	13	Subventions d'investissement	4 680
23	Immobilisations en cours	54 30	16	Emprunts et dettes assimilés	-1 910 000
020	Dépenses imprévues	60 632			
16	Emprunts et dettes assimilés				
TOTAL		300 852	TOTAL		- 872 431
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
001	Déficit d'investissement reporté	1 032 889	021	Virement de la section de fonctionnement	2 206 172
TOTAL		1 032 889	TOTAL		2 206 172
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		1 333 741	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 333 741
20	Immobilisations incorporelles	48 140	13	Subventions d'investissement	359 652
204	Subventions d'équipement versées	145 464	16	Emprunts	1 882 559
21	Immobilisations corporelles	342 050			
23	Immobilisations en cours	1 706 557			
TOTAL REPORTS		2 242 211	TOTAL REPORTS		2 242 211
TOTAL GÉNÉRAL		6 016 820	TOTAL GÉNÉRAL		6 016 820

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

Au niveau du chapitre 23 du Budget Supplémentaire du Budget Principal : abstention de M. ELIZALDE, Mme LEGARDINIER, Mme VARELA et M. CAMBLONG.

M. le Maire : pour l'opposition, je vous rappelle, vous ne l'avez peut-être pas fait exprès mais vous avez donné les accords de report d'affectation de résultat de tous les budgets pour lesquels vous vous êtes quand même opposés, je vous le dis, c'est comme vous voulez

038.2018 – BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe du Port de Plaisance est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	10 000	77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	364 384
TOTAL			TOTAL		364 384
023	Virement à la section d'investissement	354 384			
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		364 384	TOTAL		364 384
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		364 384	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		364 384

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
20	Immobilisations incorporelles	75 000	10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
21	Immobilisations corporelles	130 000	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	174 180	16	Emprunts et dettes assimilés	-305 820
16	Emprunts et dettes assimilés		024	Produits cession immobilisations	
020	Dépenses imprévues	15 523			
REPORTS DEPENSES			REPORTS RECETTES		
TOTAL		394 703	TOTAL		- 305 820
			001	Excédent d'investissement reporté	346 139
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement	354 384
TOTAL			TOTAL		700 523
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		394 703	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		394 703
TOTAL GÉNÉRAL		759 087	TOTAL GÉNÉRAL		759 087

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

**039.2018 – BUDGET ANNEXE PORT DE PÊCHE – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
2018**

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe du Port de Pêche est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE	
			PROPOSITIONS NOUVELLES	
011	Charges à caractère général	5 000	013	Atténuations de charges
012	Charges de personnel	5 000	70	Produits des services
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courantes	5 000	74	Dotations et participations
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers
022	Dépenses imprévues	20 000	77	Produits exceptionnels
			002	Excédent de fonctionnement reporté
				348 545
TOTAL		35 000	TOTAL	
			348 545	
023	Virement à la section d'investissement	313 545		
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections
TOTAL		313 545	TOTAL	
			348 545	
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		348 545	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	
			348 545	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE	
			PROPOSITIONS NOUVELLES	
20	Immobilisations incorporelles	50 000	10	Dotations fonds et réserves
204	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés
21	Immobilisations corporelles	385 000	13	Subventions d'investissement
23	Immobilisations en cours	385 000	16	Emprunts et dettes assimilés
16	Emprunts et dettes assimilés		024	Produits cession immobilisations
020	Dépenses imprévues	54 720		
REPORTS DEPENSES			REPORTS RECETTES	
TOTAL		874 720	TOTAL	
040	Opérations d'ordre entre sections		001	Excédent d'investissement reporté
001	Déficit d'investissement reporté		040	Opérations d'ordre entre sections
TOTAL			021	Virement de la section de fonctionnement
			313 545	
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		874 720	TOTAL	
			874 720	
TOTAL GÉNÉRAL		1 223 265	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	
			874 720	
			TOTAL GÉNÉRAL	
			1 223 265	

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 7 VOIX CONTRE :

Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

**040.2018 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT – VOTE DU BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2018**

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Parcs de Stationnement est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général	5 000	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	97 698
TOTAL		5 000	TOTAL		97 698
023	Virement à la section d'investissement	92 698			
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		97 698	TOTAL		97 698
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		97 698	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		97 698

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	72 987
204	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
21	Immobilisations corporelles	92 698	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	70 000	16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés		024	Produits cession immobilisations	
020	Dépenses imprévues				
REPORTS DEPENSES			REPORTS RECETTES		
TOTAL		162 698	TOTAL		72 987
			001	Excédent d'investissement reporté	
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
001	Déficit d'investissement reporté	2 987	021	Virement de la section de fonctionnement	92 698
TOTAL		2 987	TOTAL		92 698
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		165 685	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		165 685
TOTAL GÉNÉRAL		263 383	TOTAL GÉNÉRAL		263 383

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**041.2018 – BUDGET ANNEXE RÉGIE FÊTES ET ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2018**

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Régie Fêtes et Animations est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général	12 029	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	12 029
TOTAL		12 029	TOTAL		12 029
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL			TOTAL		
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		12 029	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		12 029

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
21	Immobilisations corporelles	7 617	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours		16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés		024	Produits cession immobilisations	
020	Dépenses imprévues				
REPORTS DEPENSES			REPORTS RECETTES		
TOTAL		7 617	TOTAL		0
			001	Excédent d'investissement reporté	7 617
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL		0	TOTAL		7 617
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		7 617	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		7 617
TOTAL GÉNÉRAL		19 646	TOTAL GÉNÉRAL		19 646

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

M. le Maire : question suivante, je passe la parole à M. TRANCHE.

M. POUYFAUCON : nous pouvons partir aussi.

M. le Maire : je passe la parole à M. TRANCHE qui a deux questions à porter.

SUR RAPPORTS DE M Frédéric TRANCHE

042.2018 – FAMILLE PLUS – CANDIDATURE DE LA VILLE D’HENDAYE

Il est proposé à l’assemblée :

1. de confier à Hendaye Tourisme & Commerce l’élaboration et le suivi de ce dossier pour l’obtention du label Famille Plus,
2. d’approuver la candidature de la Ville d’Hendaye à l’obtention du label Famille Plus,
3. d’autoriser M. le Maire à signer le devis du cabinet SO TOURISTIQUE pour auditer la station au cours de la saison 2018, pour un montant de 2.820 € HT (3.384 € TTC).

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ –

043.2018 – ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L’EXPLOITATION D’UN PETIT TRAIN TOURISTIQUE – AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT

Il est proposé à l’assemblée :

1. de confirmer le choix de SAS Loco-Express comme délégataire de la Ville,
2. d’autoriser M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public relatif à l’exploitation du petit train touristique d’Hendaye,
3. d’autoriser SAS Loco-Express à l’occupation temporaire du domaine public pour la mise en œuvre de son activité.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ –

SUR RAPPORT DE Mme Nicole BUTORI

044.2018 – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D’ACCÈS AU DROIT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler pour une nouvelle période de dix ans notre adhésion au Conseil Départemental d’Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ –

SUR RAPPORTS DE Mme Christelle CAZALIS

045.2018 – CONVENTION D’OBJECTIFS 2018-2019 THÉÂTRE DES CHIMÈRES

Il est proposé à l’assemblée :

- d’approuver le projet de convention d’objectifs entre la ville d’HENDAYE et le Théâtre des Chimères jusqu’au 31 décembre 2019,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document s’y rapportant,
- les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Prévisionnel 2018.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ –

046.2018 – SUBVENTION JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer à l'association des Jeunes Musicales de France, une subvention de 500 €,
- les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 sous-fonction 311 du budget principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORT DE Mme Isabelle POLA LAKE

047.2018 – RÉTROCESSION À LA COMMUNE D'UNE CONCESSION AU NOUVEAU CIMETIÈRE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accepter la rétrocession à la Commune de la concession de Madame Maria CHARRIOT, située au Nouveau Cimetière aux conditions indiquées en séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

048.2018 – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE SALLES DE RÉPÉTITIONS ARTISTIQUES – PHASE 2 – CENTRE SOCIAL DENENTZAT : AVENANT N° 1 AU LOT N° 6 b : PLOMBERIE - CVC

Le marché de travaux évolue comme suit :

Marché de base signé le 26/06/2017	Avenant n° 1	Nouveau Marché	Écart
61 795.73 € HT	5 546.96 € HT	67 342.69 € HT	8.9763 %
74 154.88 € TTC	6 656.35 € TTC	80 811.23 € TTC	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux notifié et attribué à la Société AYPHASSORHO le 26/06/2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que les pièces s'y rapportant,
- les crédits budgétaires relatifs à cette opérations sont prévus à l'article 2313
- sous-fonction 020 (0067) du Budget Principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

049.2018 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AO 147 – RUE DOMINGOENIA – MADAME ENSELME

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'acquisition à l'amiable de la parcelle appartenant à Madame ENSELME Dominique née CANDITE, sise rue Domingoenia, cadastrée Section AO numéro 147, par la Commune d'Hendaye, d'une superficie de 632 m², au prix de 25 000 €, frais de notaire inclus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition,
- les crédits budgétaires relatifs à cette opération sont prévus à l'article 2111 sous-fonction 822 du Budget Principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

**050.2018 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AS 293 –
RUE POTENIA – SCCV HARITZA**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'acquisition à l'amiable de la parcelle appartenant à la SCCV HARITZA, sise rue Potenia, cadastrée Section AS numéro 293, par la Commune d'Hendaye, pour une superficie de 115 m², au prix de 17 250 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition,
- les crédits budgétaires relatifs à cette opération sont prévus à l'article 2111 sous-fonction 822 du Budget Principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.
La séance est levée à 20 h 40.

Les collègues qui n'ont pas encore signé les registres doivent le faire avant de quitter la salle, merci.

HENDAYE, le 03 avril 2018

Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



Kotte ECENARRO

Kotte ECENARRO

AFFICHAGE MAIRIE

le : 03.04.2018

Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

